

## NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

**Code Insee 76006**

### **Introduction**

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité (mairie).

Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le **30 juin au plus tard**.

Elaboré par l'ordonnateur (l'exécutif de la collectivité : maire), le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la commune (SGC YVETOT).

Ce « bilan comptable » se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

### **Présentation**

#### **1. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **Dépenses**

Le total des dépenses s'élève 143 055,74 € contre 140 490,75 € en 2021 soit une hausse de 1,82 %.

##### **Le chapitre 011 – Charges à caractères général –**

Comprend les charges afférentes par exemple : les frais postaux et frais de télécommunications, les contrats d'assurance, les contrats de maintenance et de services, l'entretien des bâtiments, les différents achats de petit matériel d'entretien courant, les frais de l'ensemble des manifestations communales (Noël des enfants, colis des aînés, cérémonie des vœux, etc.).

Ce chapitre s'élève à 30 160,41 € contre 26 349,74 € en 2021 avec une hausse de 14,46 %. (environ)

Cette hausse est due principalement à l'inflation des coûts de l'énergie, combustible et carburant.

Article 60612- Energie, électricité

+ 1 720.41 €

**Chapitre 012** - charges de personnel -

Représente une charge de 40 013,44 € contre 38 896,30 € en 2021 soit une hausse de 2.87 % due :

6413 – Personnel non titulaire	+ 209,23 €
6453 – Cotisation aux caisses de retraite	+ 332,24 €
6455 – Cotisations pour assurance du personnel	+ 152,37 €

**Chapitre 014** – Atténuation de produits -

Correspond au reversement de produits à l'Etat à hauteur de 8 893,00 € sans évolution par rapport à 2021, en ce qui concerne le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

**Le chapitre 65** – Autres charges de gestion courante -

Passe de 55 663,39 € à 54 095,65 € en 2021 soit une hausse de 2,90 %

6531 – Indemnités	+ 369,96 €
6558 – Autres contributions (Ecoles de Haut-de-Caux & Doudeville)	+ 2 698,19 €

**Le Chapitre 66** – Charges financières -

Passe de 962,41 € en 2021 à 830,97 €. (Intérêts des emprunts)

ANNÉE	CAPITAL NOMINATIF	ANNUITÉ	INTÉRÊTS	CAPITAL	ENCOURS
2022	106 004,67 €	11 882,61 €	830,97 €	11 051,64 €	48 051,97 €

**Total des emprunts**

ANNÉE		ANNUITÉ	INTÉRÊTS	CAPITAL	ENCOURS
2021	106 004,67 €	11 882,61 €	962,41 €	10 920,20 €	59 103,61 €
2020	106 004,67 €	11 882,61 €	1 091,91 €	10 790,70 €	70 023,81 €

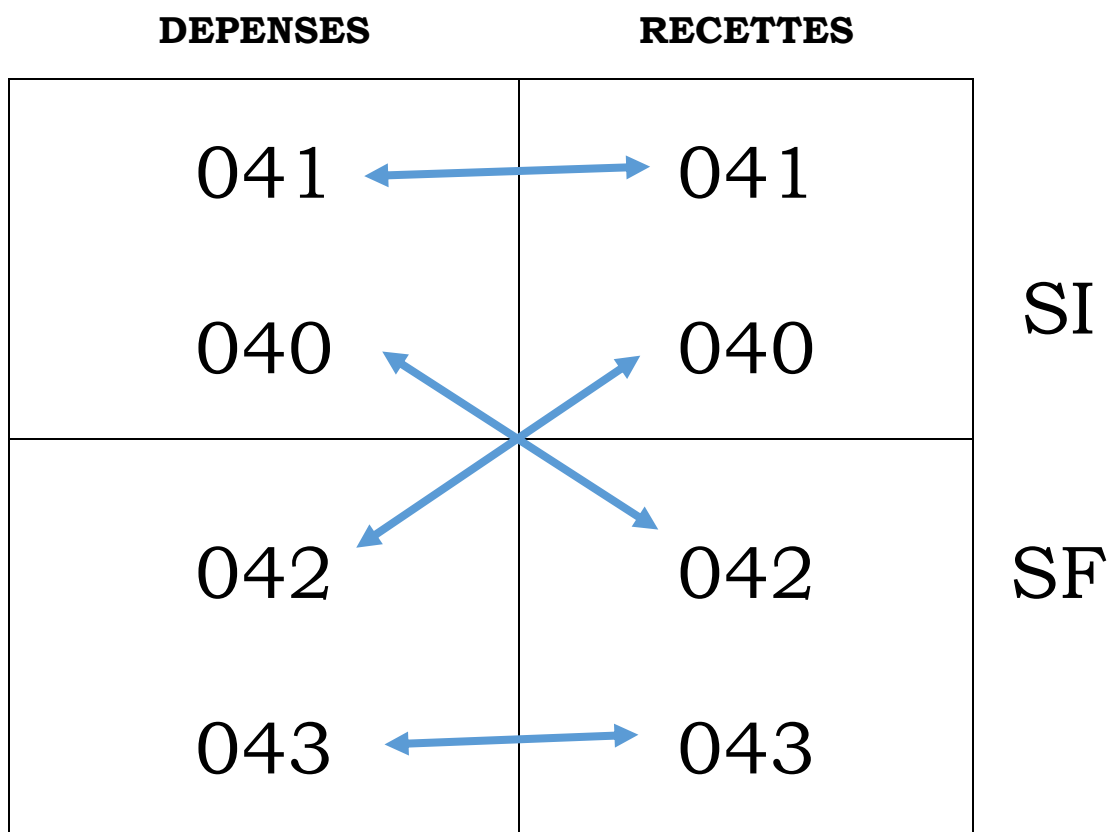
**Le Chapitre 042** – Opérations d'ordre de transfert entre section -

Le montant de dépenses d'ordre pour 2022 est de 1889,25 €

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre de section à section (amortissements, reprises de quote-part de subventions d'équipement au compte de résultat, ...) à l'exclusion du virement à la section d'investissement (023).

Les dépenses du chapitre 042 sont toujours égales aux recettes du chapitre 040 ; les recettes du chapitre 042 sont toujours égales aux dépenses du chapitre 040.

L'impact budgétaire des chapitres d'ordre peut être schématisé ainsi :



Le report en section de fonctionnement de l'exercice 2022 d'un montant cumulé de 28 264,00 € génère un excédent de fonctionnement cumulé de

**28 196,28 €**

**soit 67,72 € de dépenses supplémentaires**

## Recettes

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 142 987,50 € contre 134 831,47€ en 2021 soit une hausse de 6,05 %

Cette hausse est due principalement aux Impôts et taxes

### Le Chapitre 73 – impôts locaux et taxes –

Budgétisés 52 527,00 € réalisés 65 548,20 €

Augmentation principalement par l'impôt forfaitaire sur les entreprises – IFE – (Ent. Gaz naturel / Hydrocarbure et les impôts directs locaux ), la CVAE et les fonds péréquation des ressources com et intercom

### Le Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations –

Dotations et subventions budgétisées 69 091,00 € et réalisées 62 428,73 €

#### 7411 Dotation forfaitaire DGF

2022 : 14 956,00 €      2021 : 14 634,00 €      2020 : 14 827,00 €

Soit une hausse de 322,00 € ( 2.20 %)

(Augmentation recensement population INSEE)

#### 74832 Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle

2022 : 19 418,00 €      2021 : 19 203,00 €      2020 : 19 157,00 €

## Résultat de Fonctionnement 2022

<b>En Fonctionnement</b>	Excédent de Fonctionnement 2021	28 264,52 €
	Les dépenses s'élèvent à	143 055,74 €
	Les recettes s'élèvent à	142 987,50 €
	<b>Total Excédent de Fonctionnement 2022</b>	<b>28 196,28 €</b>

## 2. SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

Les dépenses réelles s'élèvent à 13 653,89 € contre 27 863,91 € en 2021. Soit une diminution de 51,00 %

### Le Chapitre 16 – Emprunts –

Les remboursements du capital des emprunts pour un montant 11 051.64 €

### Opérations d'investissement

Accessibilité ERP Op n° 75 :	111,84 €
Haie logement route de Berville Op n° 83 :	824,41 €
Achat foncier (ZC32) Op n° 85 :	996,00 €

### Le Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre section –

160,00 € de dépenses d'ordre pour 2022

### Recettes

Les recettes d'investissement d'un montant de 13 647,15 € se décompose de :

1 889,25 € opérations d'ordre et

13 647,15 € de recettes réelles qui se composent de :

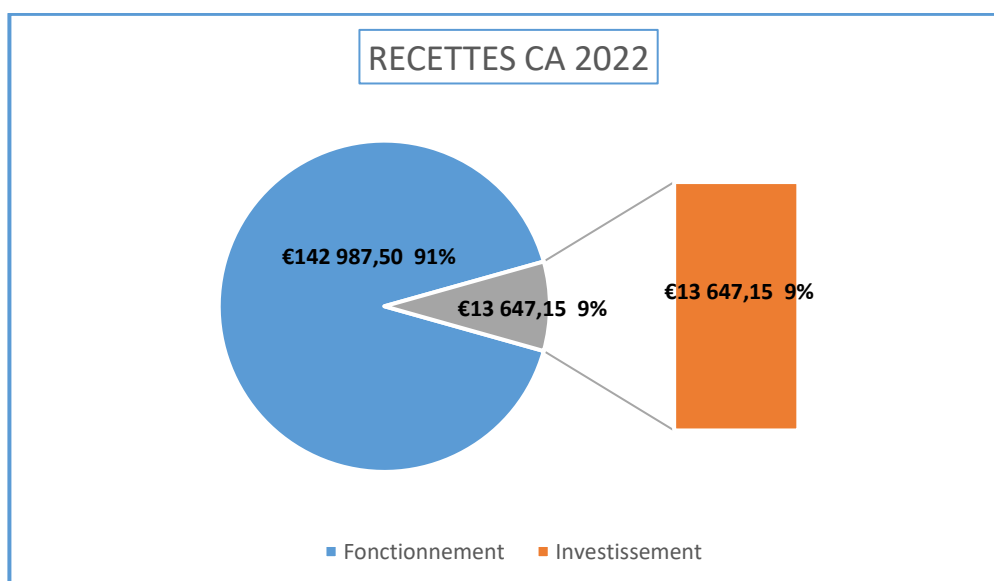
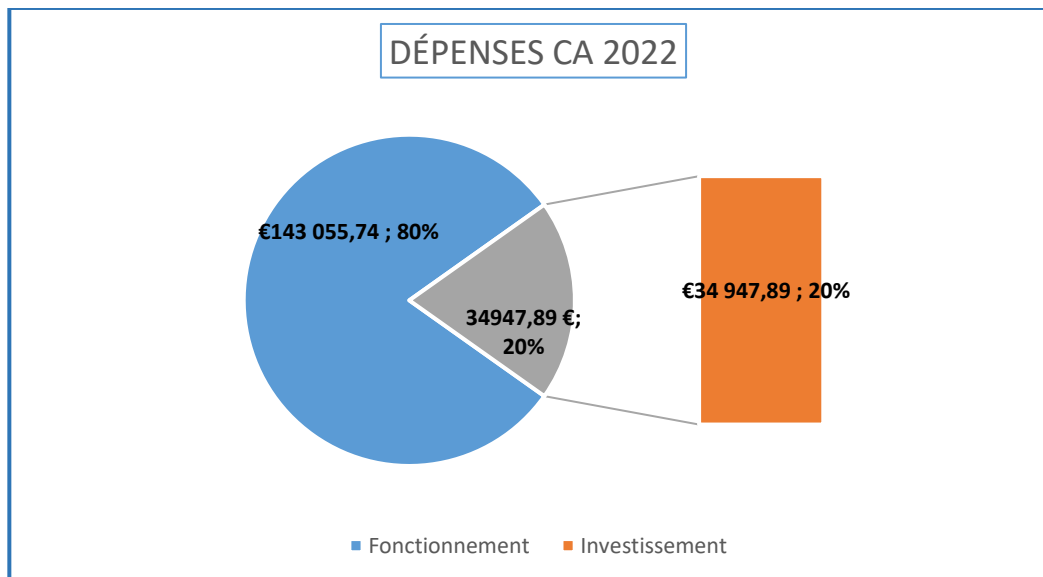
- 1 521,94 € - FCTVA Fonds de Compensation de la TVA
- 725,52 € - Taxe d'Aménagement (taux communal 1%)
- 520,00 € - Dépôt et cautionnement (logement)

### • Résultat de l'investissement 2022

	Les dépenses s'élèvent à	34 947,89 €
	Les recettes s'élèvent à	13 647,15 €
	<b>Reste Solde des restes à réaliser</b>	<b>12 304,00 €</b>
	<b>Déficit d'investissement 1068</b>	<b>8 997,18 €</b>

**Le résultat du compte administratif de la commune s'élève à 6 895,10 €**

- Déficit Fonctionnement	- 68,24 €
- Déficit Investissement	- 6,74 €



Amfreville-Les-Champs, le 14 avril 2023

Le Maire,  
Alain Lebouc

